



## Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 à 20h00, salle du Polymatou à Bevaix

### Ordre du jour

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2019-2020.  
Nomination :
  - a) du président / de la présidente
  - b) du vice-président / de la vice-présidente
  - c) du / de la secrétaire
  - d) du / de la vice-secrétaire
  - e) de deux questeurs.
4. Rapport d'information sur le retraitement des patrimoines administratif et financier.
5. Préfinancement aux comptes 2018.
6. Approbation des comptes 2018.
7. Rapport relatif au PAL.
8. Motion des Verts « pour une contribution efficace de la commune à la transition énergétique ».
9. Motion transpartisane sur l'exploitation du terrain sud de la Paroisse temporelle.
10. Informations du Conseil communal.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

#### **1. Appel nominal**

L'appel fait ressortir la présence de 35 membres.

*Excusés* : Perrin Olivier, Allemanno Stéphane, Nussbaum Frédy, Pantillon Veronika, Kreis-Jaquet Marika, Rognon Maxime.

Votants : 34.

En l'absence de M. M. Rognon, M. Yves Guyot officiera en tant que questeur aux côtés de M. A. Peco.

## **2. Correspondance**

**Mme N. Vauthier** lit un courrier de **Mme V. Pantillon** :

« Madame la présidente, chère Nicole, je vous informe par le présent message que je démissionne du Conseil général de La Grande Béroche et de toutes les commissions que j'occupe actuellement avec effet immédiat.

Je prends cette décision en raison d'une surcharge chronique de travail, notamment due aux différents mandats politiques et associatifs que j'occupe.

J'ai pris beaucoup de plaisir à œuvrer pour le bien de ma commune de Bevaix de 2008 à fin 2017 et ensuite pour la nouvelle commune fusionnée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le travail de membre du Conseil général est enrichissant à plus d'un titre : il nous permet de nous intéresser et de participer aux enjeux communaux et de rencontrer des personnes de divers horizons.

Je vous souhaite à tous de fructueux débats, avec mes meilleures salutations. V. Pantillon. ».

L'assemblée conclut cette lecture par des applaudissements, remerciant ainsi Mme Pantillon pour le travail accompli.

**Mme N. Vauthier** donne lecture d'un second courrier, de M. J. Gaudichon :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, par la présente, je vous informe que je quitterai prochainement la commune et que je n'ai, par conséquent, pas d'autre choix que de démissionner de mon poste de conseiller général, ce au 30 juin 2019. Ce départ est lié à des raisons professionnelles puisque je pars travailler avec ma famille au Burkina Faso pour le Département Fédéral des Affaires étrangères.

Je suis très heureux d'avoir pu siéger pendant ces quelques mois au législatif de notre nouvelle commune. Partisan convaincu de la fusion, j'ai eu l'occasion de participer de près aux travaux de création de La Grande Béroche puisque je représentais la commune de Saint-Aubin au Copil de l'époque. Il est agréable de se souvenir que cette commune est née d'un succès, celui remporté du premier coup aux urnes le 27 novembre 2016 et qui saluait le travail intense fourni par toutes les personnes qui se sont impliquées de loin ou de près dans ce processus.

Alors que nous bouclons les comptes 2018, qui représentent la première année de vie de notre commune, je vous souhaite un avenir rempli de débats sains et de grandes décisions. Soyez ambitieux et novateurs pour notre population, tout en gardant à l'esprit que le pragmatisme, le bon sens et la rigueur financière sont essentiels à la pérennité de notre union.

Je vous présente, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.... et que vive La Grande Béroche ! J. Gaudichon. »

M. Gaudichon est chaleureusement remercié et applaudi.

**Mme N. Vauthier** lit un 3<sup>ème</sup> courrier, émanant de l'Assemblée villageoise de St-Aubin-Sauges :

« Concerne : motion transpartisane sur l'exploitation du terrain sud de la Paroisse temporelle. Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre Assemblée villageoise a pris connaissance avec plaisir de la motion citée en concerne qui sera déposée au Conseil général du 24 juin 2019.

Depuis le démontage du pavillon scolaire, nous avons déjà recueilli des questions de la population du village de St-Aubin-Sauges quant à l'avenir de l'utilisation de cette parcelle. C'est pourquoi nous venons fortement soutenir les signataires de cette motion par ce courrier.

La population de notre village manifeste des besoins de places de parcage, lieu de rencontre, lieu culturel et lieu de réunion, choses que pourrait s'offrir partiellement ou complètement un ensemble construit adapté sur cette parcelle.

Par ce courrier, nous venons aussi proposer la participation de l'un des membres de notre comité aux commissions ou au groupe de travail qui seraient chargés de gérer ce projet au cas où il prendrait forme après les négociations avec la Paroisse temporelle.

Notre comité se tient à la disposition des personnes qui en seront responsables pour apporter notre contribution villageoise à la concrétisation de ce projet.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux. Pour le comité de l'Assemblée villageoise, André Barny et Laurent Affolter. »

**Mme N. Vauthier** lit un 4<sup>ème</sup> courrier, émanant d'une citoyenne de Chez-le-Bart, Mme Marlyse Burgat, au sujet d'une interdiction de stationner à la rue du Port 8 à Chez-le-Bart.

Au vu de la longueur de la lettre, cette dernière est jointe au procès-verbal.

### **3. Renouveaulement du bureau du Conseil général pour la période législative 2019-2020**

#### **a) Nomination du président / de la présidente :**

**Mme S. Noirat**, au nom des Verts, propose **Mme M. Tenot Nicati**.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Mme Tenot Nicati est élue avec acclamation.

**Mme N. Vauthier**, présidente sortante, adresse quelques mots à ses collègues du bureau du Conseil général, à ses collègues tous partis confondus, aux conseillers communaux, au chancelier, aux employés de la commune, aux journalistes ainsi qu'au public pour dire merci d'avoir été à ses côtés. A défaut de fauteuil, elle cède sa chaise à Mme Tenot Nicati, ainsi que la clochette, dont elle doit prendre bien soin car elle s'égaré facilement...

**Mme M. Tenot Nicati** remercie l'assemblée pour sa nomination :

« Mesdames et Messieurs les conseillers-ères généraux-ales, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les citoyen-ne-s de La Grande Béroche qui nous faites l'honneur d'être présents ce soir, et Messieurs les représentants des médias, en cette dernière phase de cette courte législature de notre jeune commune officiellement âgée d'à peine une année et demie, vous me faites l'honneur de m'accepter comme présidente du Conseil général, j'en suis très touchée.

Permettez-moi de tirer un court bilan avant de vous adresser un message que je souhaite plus personnel. A ce stade du développement de notre commune, nous arrivons à un moment crucial. Le commencement de la mise en œuvre de projets d'envergure. Projets qui devraient contribuer à un développement que j'espère durable et à une construction rapide vers une commune « Grandeur Nature ». Pour cela, j'ose employer quelques images dans ce qui suit.

Notre commune est comme un grand écosystème peuplé d'une multitude d'espèces vivantes, dont bien sûr l'espèce humaine. A la différence des autres espèces, nous avons une lourde responsabilité, soit celle de trouver des solutions pour pouvoir vivre en harmonie avec ceux qui nous entourent, que ce soit nos voisins et nos voisines, plus précisément citoyennes et citoyens de La Grande Béroche, mais aussi tout le reste de la population animale et végétale. Et il y a de la place pour tout le monde, pour autant que chacun respecte la niche, sous-entendue écologique bien sûr, des uns et des autres. Nous, membres du Conseil général, sommes censés représenter cette population, en tout cas transmettre ses vœux, ses préoccupations, ses interrogations.

Notre devoir du législatif est d'écouter cette même population et de proposer des solutions en travaillant avec le Conseil communal, en lui posant des questions, en le titillant gentiment, en lui proposant des solutions. Conseil communal qui sera chargé de mettre à exécution ce qui sera décidé au sein de notre Conseil général. Dans un système démocratique tel que nous avons la chance d'avoir en Suisse, ce système polyculturel et non pas monoculturel, nous avons le pouvoir de trouver des solutions ensemble, et je souligne le mot « ensemble ». Quelle chance nous avons ! La chance du respect des opinions des uns et des autres. La chance de pouvoir argumenter et dialoguer entre différents partis, en l'occurrence quatre pour notre Conseil général. La chance de pouvoir dire oui ou non, quelle richesse.

Venant d'une famille de six enfants, j'ai eu en quelque sorte une formation de base pour devoir argumenter et me faire une place, étant au milieu de ma fratrie. A partir de là, j'ai toujours, quel que soit l'endroit où j'ai vécu, eu soif de découvrir le mode de fonctionnement, des habitudes et de la culture des habitants du lieu où j'habitais. Mon message donc, au Conseil général surtout, osons aller au bout de nos rêves, tous partis confondus, osons montrer la direction au Conseil communal, retrouvons-nous les manches, osons nous casser la figure s'il le faut, et surtout profitons pleinement de notre pouvoir démocratique pour montrer à la population qui nous a élus que, oui, faire de la politique peut et doit être constructif et que, pour cela, la collaboration de nous toutes et de nous tous au-delà de nos idéaux politiques est nécessaire, voire indispensable pour faire avancer les choses de manière constructive. Si on n'est pas d'accord avec une solution, proposons une autre solution.

Nous ne sommes pas là pour seulement surveiller le Conseil communal, nous sommes là pour lui donner des impulsions et le guider, nuance. Et parfois, allons au-delà de nos murs dogmatiques, cassons-les et inventons-nous des lignes de conduite souples et harmonieuses, utilisons nos différences pour avancer et, surtout, avançons.

Un peu par boutade, je citerai un dicton que j'aime bien : « ce qui prend le plus de temps est ce que l'on ne fait pas ».

Merci pour votre attention, Michèle Tenot Nicati, nouvelle présidente, et très fière de l'être, du Conseil général de La Grande Béroche. »

**b) Nomination du /de la vice-président-e :**

*M. J. Gaudichon*, au nom du PLR, propose M. Alain Perret.

**c) Nomination du /de la secrétaire :**

*Mme L. Gagnepain-Cosandier*, pour le PS, propose M. Olivier Bovey.

**d) Nomination du ou de la vice-secrétaire :**

*M. J. Bergamin*, pour l'Entente, propose M. Maxime Rognon.

**e) Nomination des questeurs :**

MM. Adnan Peco et Yves Guyot sont nommés pour officier lors de cette séance.

Les personnes nommées sont vivement applaudies par l'assemblée.

**4. Rapport d'information sur le retraitement des patrimoines administratif et financier**

*M. T. Egger* dit que le rapport du Conseil communal vise surtout à expliquer comment et pourquoi il a retraité les patrimoines administratif et financier. Cette réévaluation des actifs et passifs du bilan découlent de la LFinEC et de son règlement d'exécution RLfinEC.

Concernant la réévaluation des immeubles du patrimoine administratif et financier, le service des bâtiments a été mis à contribution. Il s'agissait pour chaque immeuble du PA et du PF de définir un descriptif général, par exemple l'emplacement, l'accès, la proximité des écoles et des commerces, mais également des équipements (gaz, eaux usées, etc.), l'aspect extérieur également, (toiture, façades), aspect intérieur (source d'énergie, revêtements des murs et du sol...), donc un descriptif complet du bâtiment. Le service des finances s'est chargé du volet financier. Il a donc fallu le concours de plusieurs services pour répondre aux exigences de la LFinEC.

Concernant les terrains, une même collaboration interservices a été mise en place afin de notifier l'ensemble des terrains communaux, définir leur surface et surtout leur affectation en diverses zones. Certains vergers abandonnés sont affectés en zone résidentielle densifiée. Par exemple, la zone constructible au niveau du chemin des Sagnes, à l'est du village de Bevaix, a été réévaluée conformément à la loi sur les finances.

Pour la forêt, cette réévaluation du retraitement concerne uniquement les arbres sur pieds et non pas le matériel pour l'exploitation forestière. La réévaluation est basée sur les chiffres

donnés par l'ingénieur forestier de l'arrondissement de Boudry, mise en rapport avec la valeur au bilan de la forêt de chaque ancienne commune au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au final, les montants dégagés par ces réévaluations sont des bénéfiques comptables. Mais à moins de vendre des biens du patrimoine, les montants des réserves dégagées n'amélioreront pas la situation financière de la commune. Ils serviront surtout à augmenter la valeur au bilan et alimenter les réserves ou provisions.

Pour terminer, le Conseil communal souhaite remercier vivement le chef du service des finances, M. Tamburini, qui a permis à la commune de répondre en un temps record aux exigences pointues formulées par la loi sur les finances et son règlement d'exécution.

Il s'agit là d'un rapport d'information, et il reste à disposition pour toute question.

## **5. Préfinancement aux comptes 2018**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. J. Wahli** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le préfinancement est un moyen de neutraliser la charge d'amortissement d'un investissement déterminé.

Pour cette année, le Conseil communal vous propose d'allouer 3 millions de préfinancement à la future salle de gymnastique de Bevaix. C'est en l'état le seul objet qui entre dans les critères de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

L'autre solution serait de ne pas préfinancer et d'allouer ce montant à la fortune.

Le Conseil communal et la commission financière sont d'avis que le préfinancement a tout son sens et vous recommande d'adopter cet arrêté tel que présenté. »

**M. J. Fehlbaum**, pour la commission financière, annonce son préavis favorable.

**M. A. Glardon** dit que le groupe de l'Entente acceptera également cet arrêté à l'unanimité.

**Mme L. Gagnepain-Cosandier** annonce également le préavis favorable du groupe Socialiste.

**M. J. Gaudichon**, pour le groupe PLR : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il apparaît essentiel aux yeux du PLR de profiter d'allouer le bénéfice de l'année 2018 à un préfinancement. Si les objets qui avaient été préfinancés l'année passée correspondaient à un échantillon des différents projets à travers la commune, le PLR soutient l'idée d'en préfinancer désormais qu'un ou deux gros futurs crédits.

De plus, la contrainte d'atteindre le seuil des 3% des charges par objet ne nous laisse pas vraiment d'autre choix. Il serait néanmoins plus rassurant de pouvoir procéder à un préfinancement plus avancé dans sa définition et plus précis que celui pour lequel nous nous prononçons ce soir.

Pour rappel, si ces travaux de réfection de la salle de gym ne devaient par malheur pas se faire, l'attribution au préfinancement serait perdue.

Dans le cas d'espèce, il paraît évident à tous que le bâtiment dont nous parlons a besoin d'un sérieux investissement et le groupe PLR soutiendra à l'unanimité cette demande de préfinancement. »

**M. A. Peco** annonce que le groupe des Verts soutiendra ce préfinancement et se réjouit d'avoir une nouvelle salle de sport au même endroit que l'ancienne.

**M. J. Wahli** ajoute que la réfection de la salle de gymnastique de Gorgier a déjà été préfinancée et figurera dans la liste des investissements du Conseil communal.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 34 voix (unanimité).**

## **6. Approbation des comptes 2018**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. J. Wahli** réitère les regrets du service des finances et de lui-même quant à la qualité très discutable des documents fournis.

La présentation des comptes est l'occasion de se poser la question des prestations fournies à la population et de leur qualité, listées dans les charges d'exploitation.

On peut constater que plus de la moitié est dédiée à des charges dites de transfert, payées au Canton ou à divers syndicats. Ces charges diminuent et c'est une bonne nouvelle comptable.

L'amortissement du patrimoine administratif augmente du même montant en raison notamment du retraitement du patrimoine.

Les revenus fiscaux sont en baisse, tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Et la commune bénéficie d'un rappel d'impôts important. Les revenus de transfert contiennent les 6,2 millions du fonds d'aide à la fusion qui sont ensuite sortis dans le compte 38, c'est la raison de l'écart entre ces deux postes.

Au final, le résultat avant préfinancement, réjouissant, se monte à 3,6 millions. Il est non pérenne et permet de neutraliser des amortissements de la salle de gymnastique de Bevaix. Il ne s'étendra que très peu sur les investissements qui sont faibles, ceci en raison notamment de la mise en place de la nouvelle commune.

Le Conseil communal tient à remercier les collaboratrices et collaborateurs, la fiduciaire pour son audit de révision ainsi que la commission financière pour la très bonne collaboration. Il prie d'accepter les comptes tels que présentés, comme le recommande la fiduciaire organe de révision.

**M. J. Fehlbaum** dit que la commission financière a passé quelques soirées à analyser ces comptes avec le représentant du Conseil communal et le chef du service des finances, comptes nouveaux en raison de la présentation sous la nouvelle formule du MCH2 et le retraitement des patrimoines administratif et financier. Des remerciements et félicitations sont adressés de la part de la commission au service des finances et à l'administration en général, car le travail qui a été réalisé ici en un an et demi l'a été en quatre ou cinq ans dans d'autres communes fusionnées. Quant aux fautes d'orthographe, le point n'a pas été trop évoqué.

Il tient à soulever que l'effet du préfinancement est un élément important. Par le passé, cela permettait d'utiliser le bénéfice pour des amortissements extraordinaires. Cette possibilité a disparu avec la nouvelle loi sur les finances et au lieu d'amortir les anciens investissements, on en préfinance des nouveaux. Le seul inconvénient de ce mode de faire est la distance dans le temps entre la décision de préfinancement et l'utilisation effective des fonds.

La question se reposera peut-être pour les exercices suivants de savoir s'il s'agit du mécanisme idéal pour les besoins de la commune.

La commission financière est très satisfaite des comptes présentés, même s'ils ont des effets non pérennes, comme un rattrapage d'impôts et une vente de terrain. Par contre, des économies de personnel sont plutôt de mauvaises nouvelles, car cela signifie que la population diminue.

La commission acceptera ces comptes à l'unanimité.

**M. J. Gaudichon**, pour le groupe PLR, dit que les comptes 2018 ont été examinés dans le détail, permettant d'avoir le premier bilan financier de la nouvelle commune. Ils seront acceptés, mais il souhaite faire passer deux messages :

1) Au sujet des investissements, si le groupe comprend que l'année 2018 correspond à un exercice de lancement, ce qui explique les faibles investissements effectués, il souhaite que ceux-ci soient cruciaux pour l'avenir de la commune, qu'ils soient d'entretien ou liés à de nouveaux projets.

2) Au sujet du compte d'exploitation, si l'on isole les revenus uniques et extraordinaires, qui s'élèvent à Fr. 3'416'000.-, le bénéfice n'est plus aussi réjouissant qu'il n'y paraît. Les rentrées fiscales restent le nerf de la guerre et celles-ci sont directement influencées par les départs et arrivées des personnes physiques et morales. Il suffit que quelques gros contribuables s'en aillent pour que les revenus de la commune se retrouvent soudainement beaucoup moins confortables. Le groupe appelle donc à l'habituelle rigueur prônée dans les

dépenses de fonctionnement, notamment dans les créations de postes de travail. Si le parti est toujours pointilleux sur les cordons de la bourse, il encourage le Conseil communal et le Conseil général à conserver l'attractivité auprès des personnes physiques et morales, gage de pérennité mais exercice d'équilibriste oh combien difficile. Le groupe remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour boucler d'arrache-pied ces comptes dans les temps.

**M. T. Rothen**, pour le groupe Socialiste : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les comptes 2018 ont retenu toute notre attention mais ils se sont avérés difficiles à examiner en raison de :

- la différence structurelle entre budget et comptes 2018 (intégration du syndicat d'épuration) et de
- l'absence logique de références aux comptes 2017.

Le parti socialiste se réjouit du résultat très positif de ces comptes avec un bénéfice, osons le mot, de plus de Fr. 3'680'000.- avant les préfinancements. Il faut y ajouter plus de Fr. 830'000.- d'attribution aux financements spéciaux de tous les domaines autofinancés (ports, eau potable, eaux usées et déchets)

Toutefois, nous comprenons que ce résultat ne s'inscrit pas dans la durée et admettons que ce premier exercice n'est pas suffisant pour en tirer des conclusions immédiates. La prudence reste de mise.

Nous nous réjouissons toutefois de pouvoir faire taire toutes celles et tous ceux qui prétendaient que le taux fiscal proposé dans la convention de fusion était irréaliste et fixé uniquement dans le but de propagande.

Dans ces comptes, quelques éléments nous déplaisent tout de même :

- Nous regrettons le peu d'investissements réalisés en 2018, conséquence logique, il est vrai, de la fusion. Si le Conseil communal n'a pas eu matériellement le temps de mettre en route autant de nouveaux projets qu'il le souhaitait, il n'a pas été soutenu dans les dépenses d'investissements par les anciennes communes qui n'avaient elles-mêmes pas mis en route de gros projets en 2016 puis en 2017.  
Nous avons confiance en notre Conseil communal pour qu'il corrige le tir durant la dernière année de cette législature en mettant en route les projets nécessaires et attendus par notre population.
- Nous regrettons le manque de recettes par rapport au budget des impôts usuels sur le revenu, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. La baisse de la population d'une part, et la volatilité de l'impôt sur les personnes morales en sont la cause.
- Nous regrettons qu'un apport fiscal de plus de Fr. 1'650'000.- porte le titre de « rappels d'impôts ». Certes, ce montant est comptablement le bienvenu mais il résulte totalement ou partiellement de l'amnistie offerte à nos concitoyens. Nous ne pouvons pas remercier ces contribuables d'avoir dissimulé au fisc des revenus ou de la fortune durant de nombreuses années, alors que celles ou ceux qui ont fraudé l'Etat en abusant de prestations sociales sont jugés pénalement pour des montants qui n'atteignent jamais celui-ci.
- Nous regrettons également la baisse de charges en lien avec l'école. Si elle s'explique par la diminution du nombre d'élèves, nous regrettons cette situation car la jeunesse d'une population c'est son avenir.

Dans la mesure où nous en avons les moyens, nous souhaitons que nos autorités scolaires appliquent la récente décision du Tribunal fédéral rappelant la gratuité de l'école en soutenant financièrement tous les projets d'activités qui le méritent, tels que par exemple les courses d'écoles, les camps ou les activités culturelles.

De façon générale, pour que notre population se sente bien dans La Grande Béroche, nous, socialistes, tenons à y maintenir et même y développer des prestations scolaires, parascolaires et préscolaires de qualité. Si la charge fiscale est un critère que les contribuables examinent avant de choisir un lieu de résidence, la qualité de vie et les services proposés dans la commune sont également des critères essentiels dans ce choix.

En conclusion, le groupe Socialiste accepte les comptes 2018. Nous remercions le Conseil communal et tous les membres de l'administration pour le travail effectué pour nous présenter ces comptes, mais également pour l'ensemble du travail effectué durant l'année 2018.

**Mme S. Noirat**, pour le groupe des Verts, se réjouit de voir les comptes 2018 bénéficiaires et espère que les prochains investissements, comme ceux d'aujourd'hui, seront réfléchis et durables. Le groupe accepte ces comptes tels que présentés et remercie le Conseil communal et M. Tamburini pour leur travail.

**M. Yves Guyot** dit que le groupe de l'Entente accepte ces comptes à l'unanimité et remercie toutes les personnes qui y ont contribué.

**Mme M. Tenot Nicati** donne lecture de l'arrêté.

**M. J. Wahli** rappelle que l'arrêté qui a été lu donne un résultat bénéficiaire de Fr. 3'680'583.15, alors qu'il faut tenir compte des 3 millions de préfinancement votés précédemment. L'arrêté qui devra être signé devra inclure ce préfinancement et portera le résultat final de Fr. 680'583.16.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 34 voix (unanimité).**

## **7. Rapport relatif au PAL**

**M. F. Del Rio** explique que le rapport fait le bilan des 6 ou 7 rencontres et ateliers, et s'inscrit dans la demande de crédit proposée en février 2018 déjà, laquelle comprenait la planification, l'étude préalable et la stratégie politique d'aménagement. Il commente le rapport projeté sur l'écran. L'appel d'offres est pratiquement prêt à être envoyé. Les ateliers ont été des moments de riches partages et ont démontré l'engagement de la vingtaine de commissaires. La représentation aussi large que possible des villages, des partis politiques et sensibilités possibles a été respectée au sein des trois commissions. Ce PAL devrait être terminé en 2023 et valable pour une quinzaine d'années. La commune s'engage pour un projet pérenne et important pour son nouveau territoire.

Le Conseil général devra se prononcer ce soir sur cette stratégie politique d'aménagement, validée par les trois commissions. Les appels d'offres seront lancés le 3 juillet prochain auprès de bureaux d'urbanistes, qui sont des spécialistes au niveau de l'urbanisme. Quelques-uns ont été présélectionnés en Romandie, et au final, puisque la procédure se fait sur invitation, six ont été contactés, parmi lesquels deux n'ont pas souhaité répondre à cet appel d'offres.

A réception de ces offres, un montant plus précis sera avancé, et ensuite le Conseil communal reviendra auprès du Conseil général, probablement lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, pour demander de valider le crédit nécessaire à cet avant-projet du PAL.

M. Del Rio donne des explications détaillées sur les procédures et l'organisation qui permettront de concrétiser ce PAL.

**Mme M. Tenot Nicati** rappelle que cette super commission du PAL regroupait la commission d'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des transports et de la commission du développement, du tourisme, de l'économie et de l'énergie.

**Mme A. Hessler-Wyser**, pour la commission du PAL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, afin de se conformer à la révision de la LAT qui est entrée en vigueur il y a quelques années, les cantons et les communes doivent adapter leurs plans directeurs respectifs.

Pour la commune de La Grande Béroche, la récente fusion représente une bonne occasion de lancer rapidement ce processus, afin de définir au mieux une stratégie d'aménagement communale cohérente ; c'est pourquoi le Conseil communal a souhaité élaborer une stratégie d'aménagement du territoire qui intègre les différentes sensibilités politiques et villageoises de notre législatif. Pour ce faire, elle a créé une commission ad-hoc qui est la



réunion de trois commissions du Conseil général. Cette commission s'est réunie à huit reprises, pour des séances animées par des collaborateurs du RUN mandatés par la commune. Les séances se sont déroulées sous la forme d'ateliers participatifs au cours desquels les commissaires ont identifié dans un premier temps les enjeux principaux pour notre commune, puis quels objectifs la commune doit se fixer et quels seront les moyens pour les atteindre. Toutes les explications se trouvent dans le rapport qui vous est présenté. Les commissaires ou les conseillers communaux répondront volontiers à vos questions.

La commission étant constituée d'un grand nombre de membres, une petite vingtaine, provenant de toutes les couleurs politiques et de presque tous les villages de notre commune, les débats ont été parfois vifs et contradictoires. Les méthodes participatives proposées par les animateurs ont rencontré quelques résistances au début du processus, parfois renforcées par un sentiment d'impuissance face à des conditions cadres provenant d'une entité supérieure. De plus, au fur et à mesure des ateliers, il s'est avéré que les leviers d'action définis pouvaient avoir un aspect peu concret, ce qui a suscité un sentiment de frustration pour certains commissaires.

Cependant, malgré ces quelques aspects a priori décevants, tous les commissaires se sont finalement impliqués et ont pu dans un premier temps rêver à leur commune idéale, puis proposer des moyens de définir au mieux une stratégie qui prenne en compte les besoins et les volontés de chaque citoyen. Le fruit de ces discussions vous est présenté dans ce rapport rédigé par les collaborateurs du RUN, que la commission profite de remercier pour cet excellent travail.

La commission a accepté à l'unanimité le contenu de ce rapport et vous propose de donner une validation de principe au Conseil communal, afin qu'il puisse sereinement continuer d'avancer sur ce long chemin qu'est l'élaboration du PAL. »

**M. A. Allisson :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a apprécié l'approche participative proposée par le Conseil communal pour débattre du développement territorial par le biais du plan d'aménagement local. En effet, au cours des séances conduites par des collaborateurs du RUN, les commissaires ont pu établir l'inventaire des thématiques relatives au futur développement de notre commune fusionnée. Il n'était pas toujours évident de prendre en compte un territoire relativement vaste par rapport aux situations ante délimitées par les frontières des anciennes communes.

L'inventaire qui ressort du rapport, ainsi que les positions prises, nous satisfont pleinement et nous sommes particulièrement satisfaits du thème relatif au développement économique sur les deux pôles de gare. Car une commune qui prévoit des zones abritant des PME pourvoyeuses d'emplois sera dynamique. Il faut ce dynamisme pour mettre en place, grâce à de nouvelles rentrées fiscales, les infrastructures attendues, soit l'accueil des personnes âgées dans des appartements protégés, l'extension de l'accueil parascolaire, le développement du tourisme, la mise en valeur des patrimoines, des sites naturels dont l'accessibilité des rives. La politique des transports n'est pas en reste, car il y a une marge d'amélioration importante et les transports entre les villages est aussi un objectif comme le sont les pistes cyclables et les chemin piétonniers.

Le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité le rapport du PAL. Il restera toutefois vigilant lorsque les crédits liés aux appels d'offre seront soumis au législatif, car les coûts annoncés dans le programme général paraissent trop élevés.

En conclusion, nous remercions le Conseil communal qui a été très actif dans ce processus et tout particulièrement M. F. Del Rio, qui a su dynamiser la commission. Il en est de même pour les collaborateurs du RUN qui ont conduit les ateliers et rédigé ce rapport, qui est très bien construit et rédigé. »

**M. C. Weibel :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'Entente a pris connaissance de la stratégie politique d'aménagement de La Grande Béroche et tient à remercier les commissions qui en ont élaboré les bases en acceptant à l'unanimité ce rapport. »

**M. J. Gaudichon :** « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR s'est penché avec intérêt sur ce volumineux rapport. Nous avons pu cueillir les commentaires de nos commissaires qui ont participé aux travaux de la super commission. Il nous apparaît important de nous doter d'un PAL qui soit cohérent et nous nous réjouissons particulièrement des prochaines étapes. Certains d'entre nous ont émis des réserves tant sur le fond que sur

la forme du processus, raison pour laquelle le groupe PLR acceptera à une grande majorité ce rapport. »

**Mme S. Noirat** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts accepte aussi ce rapport. »

- **Soumis au vote, le rapport est accepté par 28 voix et 6 abstentions.**

#### **8. Motion des Verts « pour une contribution efficace de la commune à la transition énergétique »**

**M. J. Gaudichon** annonce que le groupe PLR souhaite combattre l'entrée en matière de cette motion car, même si elle contient quelques très bonnes idées, elle leur apparaît mal construite dans la mesure où elle mélange une série de différents éléments dont la réunion en un seul texte leur paraît incongrue. Il propose donc le renvoi de la thématique du photovoltaïque à la commission DTEE qui se fera un plaisir de parler d'énergie.

- **Soumise au vote, l'entrée en matière de la motion des Verts est refusée par 17 non contre 15 oui et 2 abstentions.**

**M. Gaudichon** ajoute que le groupe PLR était contre l'entrée en matière de la motion, en revanche les commissaires PLR se réjouissent d'aborder cette question en commission.

#### **9. Motion transpartisane sur l'exploitation du terrain sud de la Paroisse temporelle**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

**M. J. Fehlbaum** fait la présentation de cette motion en audio-visuel. Il rappelle que l'idée de place villageoise n'est pas récente, puisque la commune de St-Aubin-Sauges avait déjà élaboré un avant-projet il y a un certain temps déjà. Il manquait à l'époque des salles de classes enfantines et il était prévu des places de parc dans le même projet. L'acceptation de principe avait été reçue de l'Etat pour l'incorporation de cette partie scolaire du bâtiment dans les schémas de subventionnement de l'Etat de Neuchâtel. La seule condition était que le projet devait démarrer après la démolition du pavillon qui, on le savait depuis le début, avait été construit pour être provisoire.

Il montre le projet initial. L'idée de base était d'avoir en surface, au-dessus des salles de classes, une place villageoise à proximité d'une zone de verdure qui est le parc public, avec également une grande proximité avec le centre historique du village, et le parking en-dessous de 23 places. Les plans sont montrés à l'écran. Le projet ne pourrait pas être répété aujourd'hui de la même manière.

Le montant qui serait nécessaire aujourd'hui est de 2 millions et demi, ce qui correspond à la moitié de la dotation pour les projets dits fédérateurs, d'où l'idée d'utiliser la possibilité de réaliser quelque chose à cet endroit pour faire d'une part un projet gagnant-gagnant avec la Paroisse temporelle. Puisqu'on n'a plus vraiment besoin de salles de classes enfantines à cet endroit, l'idée serait de construire des locaux pour lancer le démarrage de cette maison des sociétés, dont il était question dans la convention de fusion et qui n'a pour l'instant donné naissance à aucun projet digne de ce nom. Il est plus que probable que le volume à disposition soit insuffisant pour créer une vraie maison des sociétés pour toutes les sociétés, mais l'idée de mise en réseau que certains groupes ont déjà défendue par le passé pour d'autres objets pourrait bien démarrer avec cette idée initiale. Du point de vue de son positionnement, sa proximité avec le jardin public en fait l'endroit idéal pour une éventuelle création de place villageoise. La place villageoise est la priorité demandée dans cette motion, les autres objets mentionnés dans le projet de 1992 ne sont que des idées lancées pour rappeler que des y gens avaient déjà réfléchi.

**Mme A. Hessler-Wyser** dit que le groupe Socialiste, dans sa majorité, serait favorable à la création d'une place villageoise en ce lieu et soutiendra la motion telle que présentée. Il apprécie particulièrement le projet présenté, qui a été élaboré il y a 27 ans. Il appartiendra

cependant aux autorités de définir plus concrètement son utilisation, en particulier cet étage intermédiaire et une éventuelle affectation d'une maison des sociétés.

**M. C. Weibel** annonce que certains membres de l'Entente ont été interpellés par des citoyennes et citoyens qui leur ont fait part de leur souhait de voir cette place mise en valeur en faveur de la population. Raison pour laquelle le groupe de l'Entente s'associe très volontiers à cette motion.

**M. J. Gaudichon**, au nom du groupe PLR, dit que certains de ses membres sont favorables alors que d'autres refuseront cette motion, car ils jugent trop hâtif d'ouvrir des discussions avec le Conseil de Paroisse, alors qu'aucun projet précis n'est à ce jour arrêté par le Conseil communal. Comme il s'agit d'une motion qui invite au dialogue avec la Paroisse, une majorité du groupe PLR acceptera cette motion.

**M. A. Peco** dit que le groupe des Verts a extrêmement bien accueilli ce projet fédérateur et le soutiendra.

**M. G. Bertschi** désire préciser ce que vient de dire Mme A. Hessler-Wyser. De nombreuses personnes s'excitent autour de la maison des sociétés. Il ne s'agit pas de mettre la charrue avant les bœufs. Il rappelle que la convention de fusion prévoit 10 projets fédérateurs. Il appartiendra au Conseil communal de faire une proposition et au Conseil général de décider au final lequel de ces 10 projets il retient. Il est vrai que la maison des sociétés est placée parmi les premiers projets. Il ne faut pas que chacun parte dans l'idée qu'une maison des sociétés sera automatiquement créée.

La motion ne parle pas d'un projet fédérateur, elle parle d'une place de village, à laquelle il adhère entièrement. Ce n'est pas la même chose, c'est améliorer la qualité de vie pour le village de St-Aubin.

**M. J. Fehlbaum** remercie le Conseil communal pour ce rappel, il confirme que l'exemple présenté à l'écran est une réflexion du passé mais qui permettrait de créer une place villageoise sur quelque chose de construit. Il s'agissait de donner une idée des volumes et des coûts que pourrait engendrer une telle construction si la place villageoise se faisait au niveau supérieur. Il rappelle que la motion ne parle que de place villageoise.

- **Soumise au vote, la motion transpartisane est acceptée par 25 voix et 9 abstentions.**

**M. T. Egger** rappelle que, d'un point de vue technique, les travaux ne sont pas encore terminés. Lors de la démolition, ils ont dû être arrêtés pour sécuriser le mur, qui s'affaissait. Des forages ont été réalisés afin de contrôler que le terrain ne bouge plus. En principe, les travaux devraient reprendre le 26 juin pour être terminés au tout début juillet au plus tard.

## **10. Informations du Conseil communal**

**M. F. Del Rio** annonce que suite à l'interpellation de la commission des relations publiques du 11 mars 2019 à l'adresse du Conseil communal et d'entente avec ladite commission, il se permet de lire le communiqué suivant :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dès le lendemain de l'interpellation de la commission des relations publiques du 11 mars 2019, le Conseil communal a entrepris diverses démarches afin d'amener un peu de sérénité dans le débat et d'échanger dans un cadre adapté des divers sujets de mécontentement exprimés dans ladite interpellation.

Ainsi le conseiller communal mis en cause s'est immédiatement expliqué à travers un courriel destiné à l'ensemble des commissaires de la commission des relations publiques des raisons et circonstances de son action, exprimant ses vifs regrets quant à la tournure des événements. Dans la foulée, une double rencontre entre d'une part le Conseil communal et

le bureau du Conseil général, puis d'autre part entre le Conseil communal et l'ensemble de la commission des relations publiques, a permis aux différents acteurs de clarifier leur position dans une volonté réciproque d'écoute et d'apaisement. Entre-temps, le Conseil communal a transmis à votre autorité un communiqué fournissant les détails de sa lecture des événements du 11 mars. Aujourd'hui, la commission des relations publiques et le Conseil communal s'accordent à dire que cette mise à plat a été bénéfique et qu'elle permettra de continuer sereinement au sein de ladite commission le travail de clarification des prérogatives de chacun, cela dans une volonté affirmée et partagée de servir l'intérêt public. »

**M. F. Del Rio** communique la composition du Conseil communal dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

- Président : M. Tom Egger
- Vice-président : M. Alexandre Béguin
- Secrétaire : M. Gilbert Bertschi
- Vice-secrétaire : M. François Del Rio
- Membre : M. Joël Wahli

Il n'y a pas de divers, bien que ce point ait été omis sur l'ordre du jour.

La séance est levée à 21h45.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier  
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

La présidente,  
Michèle Tenot Nicati

Le/la secrétaire,  
Olivier Bovey

Bevaix, le 26 août 2019